



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/32

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 17 janvier 2024 de Monsieur FERRANDINI Fabien tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un fourgon benne place de la Foire au niveau de l'accès au porche de la traverse, afin de procéder à des travaux au N°86 Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit lesdites voies.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le vendredi 26 janvier et le samedi 27 janvier 2024 de 09H00 à 18H00.

Article 3 :

La signalisation réglementaire et la sécurisation du chantier seront mises en place, maintenues et retirées par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 17 janvier 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

